

AVIS DE PUBLICITÉ SUITE À MANIFESTATION D'INTÉRÊT SPONTANÉE

Objet : occupation d'un local d'activité et de stockage en lien avec les activités de carénage.

La SEMOP PORTS DU CALVADOS, concessionnaire des ports départementaux du Calvados, a reçu une manifestation d'intérêt spontanée d'un professionnel pour l'occupation d'un local d'activité et de stockage, d'une surface estimée à 130m², en lien avec les activités de carénage réalisée sur l'aire technique du Port de Port-en-Bessin.



.../...

.../...

La manifestation d'intérêt spontanée tend à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public portuaire, moyennant une redevance d'occupation du domaine public annuelle estimé à 2500€ HT pour une durée de 17 ans.

Le présent avis de publicité a pour objet, conformément à l'article L2122-1 à 4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, de s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Tout opérateur d'un projet concurrent visant à exercer une activité similaire peut manifester son intérêt par un courrier recommandé avec accusé de réception adressé à l'attention de Monsieur Antoine de GOUVILLE – Directeur Général - PORTS DU CALVADOS – Direction Générale - Bassin d'Hérouville – 978 RD 402 – 14200 Hérouville Saint-Clair.

La candidature sera impérativement accompagnée d'un dossier contenant à minima une note de présentation du candidat et du projet envisagé. Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessous, PORTS DU CALVADOS pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément un titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.

Date limite de réception des réponses : le 12/05/2023 à 16h00



PORTS DU CALVADOS

Direction Générale

Bassin d'Hérouville - 978 RD 402 - 14200 Hérouville Saint-Clair - France

T. 02 31 35 63 00 - contact@portsducalvados.fr - www.portsducalvados.fr